



Credit réserve d'argent sg

Par **lillo95**, le **29/04/2011 à 18:17**

Bonjour,

j'ai souscrit à une réserve d'argent ou "credit revolving" a ma banque d'un montant de 6000€ que je remboursai chaque moi.

Ayant eu 2 rejets de prélèvement (suite a un soucis de paiement de mon salaire....) ma banquière a fait opposition sur ce compte donc je ne l'utilise plus depuis quelques mois déjà, mais eux ne me prélèvent plus!

cependant, je remarque que chaque mois, ma dette augmente puisqu'ils prennent en compte "les interets sur utilisation standard" alors que je ne l'utilise plus. ont-ils le droit? Si oui, pourquoi ils ne recommence pas a me prelever les échéances chaque mois?

De plus j'ai reçu un courrier me disant "vu que vous n'avez pas répondu à notre proposition de recouvrement, nous transmettons votre dossier au service contentieux". Je n'ai jamais reçu aucune proposition de recouvrement de leur part, et ils sont injoignable par téléphone...

Je ne sais plus quoi faire et ma dette augmente chaque mois....

Merci de l'attention portée a mon message.

Cordialement.

Par **bouddha76**, le **29/04/2011 à 18:29**

Je vous invite à bien relire les clauses du contrat dont un exemplaire vous a normalement été remis lors de la souscription, notamment les clauses relatives aux droits du prêteur, en l'occurrence votre banque, en cas de non respect des engagements de l'emprunteur(vous).

En effet, il est possible que le contrat soit résilié de plein droit si vous n'avez pas respecté le paiement des mensualités prévues, et ce dès le premier impayé non régularisé dans le délai imparti.

Par conséquent, les intérêts continuent de courir (et de produire eux mm des intérêts) et ce jusqu'au remboursement total de la dette.

Par **lillo95**, le **29/04/2011 à 18:44**

merci pour votre réponse rapide. mais dois-je uniquement rembourser la somme au dessus des 6000e soit, 500 et quelques euros, afin que les interets et la dette n'augmente plus ou dois-je payer la totalité?

Comment puisje leur demander de reprendre les prélevement vu que mon dossier est au service "contentieux"?

Par **bouddha76**, le **29/04/2011 à 19:10**

En tout état de cause, seule la partie utilisée sur les 6000 euros mis à disposition devra être remboursée avec des intérêts.

Ainsi, si 2000 euros ont été utilisés sur la réserve de 6000, et que 1500 ont déjà été remboursés (prélèvements sur le compte honorés) alors il reste 500 à rembourser plus les intérêts calculés sur les 500 restant à rembourser et heureusement pas sur les 6000!

Pour plus de renseignements cliquez sur ce lien:

http://credit-consommation.comprendrechoisir.com/comprendre/credit_revolving_obligation_droit_reglementation

Par **lillo95**, le **29/04/2011 à 20:23**

merci beaucoup pour vos réponses !

Par **bouddha76**, le **30/04/2011 à 08:09**

J'espère surtout que ces éléments de réponse vous aiderons à vous défendre contre ces établissements financiers!